

La réforme de la formation des profs n'échappe pas à la guerre des chiffres

ENSEIGNEMENT Les uns parlent de 340 millions de surcoût, les autres de 1.200 millions

► L'allongement de la formation des profs s'accompagnera d'une hausse de salaire.

► La Communauté française pourra-t-elle assumer ?

► Ministre et Segec se toisent sur la soutenabilité financière de l'opération.

Sera-ce 1,2 milliard d'euros ? Ou 152 millions d'euros ? Le moins que l'on puisse écrire est que, outre les conflits idéologiques, la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) est l'objet d'une hallucinante bataille de chiffres. Au cœur du problème : le surcoût engendré par la revalorisation salariale et, surtout, la soutenabilité financière de l'opération.

Protagonistes de l'affaire : d'une part Étienne Michel, directeur général de l'enseignement catholique (Segec), d'autre part Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur et géniteur de la FIE. Il faut se souvenir d'un point essentiel de la réforme en discussion : à partir de septembre 2019, les jeunes qui entameront des études d'instituteur ou de régents seront appelés à rester quatre ans au lieu de trois sur les bancs des hautes écoles et universités. Or, en enseignement comme ailleurs, tout effort mérite salaire : dès la sortie des premiers diplômés en quatre ans, en 2023, on va leur proposer un salaire à mi-chemin entre celui des instits/régents actuels (barème

301) et celui des profs du secondaire supérieur (barème 501). Il n'existe pas encore mais ce barème est déjà baptisé « 401 ». Ces mêmes diplômés qui décideront de faire une année de master de spécialisation accèderont, eux, au 501 tandis que les profs aujourd'hui en fonction pourront, moyennant une ou deux années complémentaires, accéder eux aussi à ces barèmes.

Dont coût ? C'est là que les chemins de nos protagonistes se séparent. Le cabinet de Jean-Claude Marcourt convoque des calculs effectués par McKinsey pour sortir une addition supplémentaire de 340 millions à l'horizon 2060 (soit à peu près le moment où tous les profs actuels auront été remplacés par du personnel engagé au barème 401). Une addition qui serait virtuellement allégée par l'amplification d'un phénomène actuel : de nombreux instituteurs et régents n'ont pas attendu la réforme pour suivre un master en sciences de l'éducation. Ils étaient un demi-millier en 2009, ils sont trois fois plus aujourd'hui. Une fois ce diplôme en poche, ils ont automatiquement

droit – sans que cela ne modifie leur charge de travail – au barème 501. A lui seul, ce phénomène pèserait 188 millions à l'horizon 2060. « Ceci n'implique pas que la masse salariale sera 188 millions d'euros plus faible. Cette somme ne peut être imputable à la réforme de la FIE mais à la possibilité déjà existante, pour les enseignants, de compléter leur formation afin de bénéficier d'un barème plus attractif », dit le cabinet du ministre.

En face, au Segec donc, l'analyse est plus alarmiste. « Si on pouvait mener cette réforme en ne dépensant "que" 340 millions à l'horizon 2060, j'en serai le premier heureux. Mais ce ne sera pas le cas, dit Étienne Michel. L'année dernière, l'inspection des Finances a alerté sur ce sujet, assurant qu'« au niveau budgétaire, la démonstration du caractère financier fait défaut ».

Pour le Segec, elle fait d'autant plus défaut que la dernière version de l'avant-projet de décret ouvre largement les portes à des masters de spécialisation. Aussi, Étienne Michel a repris sa calcullette : « L'accès au 401 pour tous les futurs enseignants, l'accès optionnel au 501 via une année de master complémentaire et l'extension de ces dispositifs à tous les enseignants en place va faire grimper l'addition : à l'horizon 2060, nous estimons que le surcoût engendré par l'effet combiné de ces différentes dispositions s'élèvera à 1.200 millions. »

« Nos calculs n'ont pas pour objectif de prévoir avec précision le coût de la réforme mais d'en démontrer le caractère contrôlable et soutenable, rétorque le cabinet Marcourt. De plus, il faut compter sur l'impact de l'amélioration du capital humain qui soutiendra la croissance de recettes IPP et, partant, celles de la Communauté française ».

« Les chiffres du ministre et les nôtres ne sont pas fondés sur la même méthode », concède Étienne Michel avant de suggérer, pour (tenter de) mettre tout le monde d'accord, de solliciter une nouvelle fois l'avis d'experts indépendants. ■

ERIC BURGRAFF

ÉVALUATIONS**50**

Outre les salaires des profs, le coût de la réforme se marque aussi au niveau des dépenses liées à l'enseignement supérieur, surtout car la formation des instits et des régents sera allongée d'un an. Le législateur évalue le coût de l'opération à une cinquantaine de millions d'euros à l'horizon 2022.

100

Une hypothèse de travail a circulé dans le cadre des projections de McKinsey sur le coût de la réforme : augmenter la charge horaire de tous les nouveaux enseignants bénéficiant des barèmes 401 ou 501. En théorie, l'opération pourrait permettre de réduire, à l'horizon 2060, le surcoût d'une centaine de millions d'euros. Mais ce ne fut qu'une hypothèse de travail, vite rangée aux oubliettes.

Pour le Segec, « la FIE construit un modèle où les enseignants pourront choisir leur rémunération en fonction du nombre d'années d'études ».

© ALAIN DEWEZ/LE SOIR